
Règlement de participation au concours « un monde sans plastique 2020 »

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) est une manifestation d'ampleur européenne organisée, chaque année. Elle a pour objectif de promouvoir les enjeux d'un développement durable.

AXEVERT FRANCE lance un concours pour récompenser des projets artistiques ou éco-innovants sur la réutilisation des déchets plastiques en partenariat avec l'association TERDEV.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'organisation est prise en charge par AXEVERT France (18, boulevard guillet maillet 17100 Saintes) et l'association TERDEV (Espl. du 6ème Régiment d'Infanterie, 17100 Saintes).

La présentation de ce concours est envoyée uniquement aux écoles maternelles, élémentaires et centre de loisirs du territoire de la CDA de Saintes, qui pour participer, devront s'inscrire auprès de AXEVERT FRANCE.

ARTICLE 2 : OBJET

Le concours consiste à créer un objet **uniquement à partir de déchets plastiques** sur une thématique donnée. Des accessoires de liaisons peuvent être utilisés (corde, fil, tissu, colle).

Les projets doivent contribuer aux objectifs suivants :

- valoriser des déchets plastiques
- promouvoir une nouvelle fin de vie aux déchets plastiques
- mettre en avant l'art et l'éco-innovation

Cette année, la thématique à respecter est « un monde sans plastique en 2020 ».

Les groupes participants devront créer **une œuvre artistique et/ou technique imaginaire** d'une hauteur maximale de 1m20, d'une largeur maximale de 1m/1m et d'un poids maximum de 15kg.

La structure doit être stable et tenir « debout » sans support particulier (ou avec un support fourni par la classe ou le centre de loisirs).

La structure doit pouvoir être facilement transportable et solide pour la présenter lors de la semaine du développement durable en Mai 2020.

Un document de présentation (de 1 à 3 pages) devra accompagner cet objet, avec au moins :

- l'identification des participants
- une ou plusieurs photos de l'objet fini
- le nom de l'objet
- la liste des déchets plastiques utilisés

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

La participation à ce jeu est libre et gratuite et est ouverte uniquement à toutes les écoles maternelles, primaires et centres de loisirs de la CDA de Saintes.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription par mail à contact@axevert-france.com avant le 21/12/2019 à 18h et règlement sur le site internet www.axevert-france.com // rubrique concours

Pour toute inscription, devront être précisés :

Le nom et les coordonnées de l'école ou du centre de loisirs, le niveau de la classe avec le nombre d'élèves, le nom de l'enseignant.

Pour tout renseignement contact@axevert-france.com

ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION

Calendrier :

Début du concours le 19/09/2019 et fin le 08/05/2020 à 18h.

Les créations des élèves ainsi que le dossier de présentation devront être terminés avant le 08 mai 2020 à 18h.

Les enseignants devront envoyer avant le 08 mai 2020 à 18h au plus tard, une version en pdf du document de présentation et séparément une à deux photos de l'objet en qualité suffisante pour la reproduction en grand format par mail à contact@axevert-france.com

Les équipes participant au concours s'engagent :

- à venir déposer leurs œuvres à Axevert France 18 boulevard guillet maillet entre le 01 mai 2020 et le 15 mai 2020 après-midi.

Si une équipe sélectionnée ne dépose pas son œuvre avant la date du 15 mai 2020 après midi elle s'en retrouvera disqualifiée.

ARTICLE 6 : RESPECT DU REGLEMENT

Axevert France se réserve le droit d'écarter les participants n'ayant pas respecté une ou plusieurs des obligations fixées par le présent règlement (*hors sujet, non-respect de la thématique, non utilisation de déchets, non-respect de la taille maximale, envoi du projet après la date de clôture*), sans avoir à prévenir les participants.

ARTICLE 7 : NOTATIONS DES OBJETS CREES

Notation par le jury :

Un jury sera constitué d'au moins 4 personnes qualifiées et compétentes. Ce jury se réunira à partir du 01/05/2020, afin de les noter suivant ce barème :

| | |
|---|-----|
| Respect des consignes : utilisation de déchets plastiques | /6 |
| Respect de la thématique donnée | /4 |
| Contenu du document de présentation | /4 |
| Artistique/Technique | /13 |
| Original/Inventif | /13 |
| TOTAL | /40 |

ARTICLE 8 : PRIX

Remise des prix le mercredi 27 Mai ou le samedi 30 Mai à Saintes lors de la SEDD organisée par l'association TERDEV.

Les objets gagnants seront confiés et exposés

- Grand Prix coup de cœur 2020 (tous les participants)
- Prix élémentaire 2020
- Prix maternelle 2020
- Prix centre de loisirs 2020

ARTICLE 9 : EXPOSITION/PROPRIETE/DROIT A L'IMAGE

Chaque participant met à disposition, autorise et donne tout droit à Axevert France et TERDEV à présenter sous toutes formes que ce soit tous les objets présentés à ce concours à sa convenance pendant et après la fin de l'évènement sans limitation de durée.

